



EN DIRECT DU CCE ORDINAIRE DU 11 OCTOBRE 2018

PRESIDENCE : Christian METTOT Directeur des Ressources Humaines

Présents :

M. Vincent CRISTIA, Directeur Général Délégué

Mme la Directrice adjointe DRH DS, Dialogue Social, Marcela COFRE

M. le Représentant du cabinet Roland Berger, responsable de mission

Ordre du jour :

1. **Approbation du PV de la réunion du 6 mars, 5 avril et 13 juillet 2018**
2. **Informations du président**
3. **Informations trimestrielles**
4. **Information-consultation sur la situation économique et financière de l'Afpa : présentation du rapport Apex et recueil d'avis**
5. **Information-consultation sur la politique sociale, les conditions de travail et l'emploi : 2° réunion d'information**
Bilan du plan de formation 2017 (dont bilan des congés de formation)
6. **Information-consultation sur les orientations de la politique de formation des salariés 2019 : présentation et recueil d'avis**
7. **Point de réalisation des actions de formation du premier trimestre 2018**
8. **Information sur le rapport médiation 2017**
9. **Information sur le rôle de la plateforme d'activité (fonctionnement, interaction avec d'autres dispositifs)**

Ouverture du CCE

M. Christian Mettot demande à excuser l'absence de Mme la Directrice Générale, prise par des obligations externes, mais remplacée en CCE par M. le Directeur Général Délégué.

1 Informations du président

Présentation de l'ordonnancement et du cadencement par M. Mettot : les informations économiques (points 3 et 4 de l'ordre du jour) seront présentées en 2° journée du CCE, le 12 octobre 2018, de même que le CCE extraordinaire prévu pour l'approbation des comptes 2017 du CCE interviendra le 12 octobre 2018.

M. Vincent Cristia : présente les éléments importants et positifs sur le PIC (Plan Investissements Compétences)

- Mise en œuvre de Prépa Compétences : dispositif important pour les années futures

- **30.000 personnes préparées à mieux entrer en formation, avec 40 millions d'euros prévus pour 2018, et une prévision d'activité sur 5 ans.**

Les montées en charge ont été un peu lentes mais nous arrivons désormais à des volumes conformes à ce que nous souhaitons faire.



Par ailleurs, des remontées de stagiaires sont très positives. Les résultats devront nous permettre de convaincre l'Etat de maintenir le dispositif sur plusieurs années.

- **2° sujet de satisfaction sur le PIC : dispositif expérimental HOPE.** Les OPCA/OPCO ont présenté des garanties fortes, de même que l'Etat, pour maintenir le dispositif. Ce dispositif est pris en charge partiellement au titre du PIC. Objectif de 1000 parcours / an avec une volumétrie financière de 16 millions d'euros

Autres informations :

Appel à projet sur les réfugiés, différent de Hope. Il s'agit d'un dispositif davantage territorialisé, qui intervient dans le cadre du PIC. Poids : 15 millions d'euros. L'Afpa répondra là où on est capable de le faire.

Autre appel à projet : « **100 % inclusion** ». Ce projet vise des publics qu'on peut suivre déjà par ailleurs. Les centres de Stains et Marseille, en partenariat avec d'autres organismes, ont répondu à cet appel à projet. Potentiel : 3 à 4 millions d'euros pour le consortium (dont 1 à 2 millions estimés pour l'Afpa)

Les Pactes régionaux, déclinaisons régionales du PIC : la plupart des dispositifs doivent intégrer des produits innovants. Nous en sommes en phase de travail assez en amont, et nous n'avons pas encore répondu aux Appels d'Offre qui seront lancés par les régions.

Un travail étroit avec Pôle Emploi va être mené pour renforcer les coopérations sur le terrain afin de mieux organiser les rôles de chacun.

Suite aux questions posées en CCE par les membres, le prochain CCE pourra répondre à ces questions.

Concernant le Contrat d'Objectifs et de Performance (COP) et le Schéma Pluriannuel Stratégie Immobilière (SPSI), une présentation de ces 2 documents sera effectuée avant la fin d'année.

M. Mettot : « Le COP n'est qu'une série d'indicateurs » pour mesurer les progrès réalisés sur une période probablement triennale. Le plan de réorganisation de l'Afpa, en lien avec le futur COP, sera présenté le 18 octobre 2018 en Conseil d'Administration et en CCE extraordinaire.

Précisions de **M. Cristia** sur le COP : les contrats d'objectifs que l'Etat signe avec ses établissements peuvent être assez variés, de 20 pages à 60 pages. Les COP sont des documents pluriannuels, avec une vision assez générale. Ils sont accompagnés systématiquement d'un certain nombre d'indicateurs quantitatifs, liés à des objectifs qualitatifs. Le COP de l'Afpa précisera les orientations telles que fixées par l'Etat, de manière macro, et donnera de la perspective à l'Afpa. Le plan d'entreprise permettra de voir comment on parvient aux objectifs stratégiques.

Le COP, pour M. Cristia, peut arriver plus tard.

Les orientations stratégiques présentées en avril 2018 en CCE préfigurent des objectifs qui seront déclinés dans le plan d'entreprise, présenté le 18 octobre.

Le COP viendra après la présentation de ce plan d'entreprise et résumera ce qui aura été présenté en amont dans le projet d'entreprise. Ce projet d'entreprise est central. Les 2 documents, COP et Plan d'entreprise sont liés.

M. Mettot :

- Point sur les **transferts des représentants du personnel** : 53 transferts de personnels entre EPIC et filiales, dont 30 ont fait l'objet d'un recours (29 ont été acceptés par la Direccte). 1 transfert n'a pas été autorisé.

- **RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données)** : règlement applicable au 25 mai 2018 qui permet pour les personnes un meilleur contrôle et un meilleur accès aux données personnelles. 1 chargé de mission a été nommé



pour garantir notre conformité au RGPD (Mme Kim Diamond, rattachée à la Direction juridique). Un plan d'action devra être construit et mis en œuvre pour assurer la protection des données en conformité avec la loi.

- Point sur la mise en place de la plateforme téléphonique **PSYA**, mise en place mars 2017 : de mars 2017 à mars 2018, 182 personnes ont appelé (23 appels / mois). Répartition 60 % femmes et 40 % hommes.

80 % des motifs professionnels sont sur les problématiques de charge de travail et de climat de travail.

La charge de travail traduit l'épuisement professionnel et le déséquilibre vie professionnelle / vie privée.

Climat de travail : ressenti de harcèlement, voire harcèlement, ou des difficultés relationnelles

Concernant la procédure de gestion de crise mise en place avec les DRH : 20 appels des DRH via les Directeurs de centre pour alerter la plateforme Psya (période mars 2017/mars 2018).

Agressions verbales ou physiques, décès, accidents, menaces ont nécessité ces alertes.

- Les DRH et les référents RPS ont suivi une formation en juin 2018

- Point partiel sur les effectifs

En nombre de personnes (**CDD+CDI**), au 30 septembre : **7517 personnes** au total EPIC & filiales avec la répartition suivante :

- a) 7001 personnes dans l'EPIC (5833 CDI / 1168 CDD)
- b) 336 personnes dans la filiale Accès à l'Emploi (311 CDI / 25 CDD)
- c) 180 personnes dans la filiale Entreprise (169 CDI / 11 CDD)

- Le futur prestataire pour la gestion des entretiens annuels sur supports numérisés a été identifié.

Objectif opérationnel : 1^{er} trimestre 2019

➤ **Suspension de séance à la demande d'Organisations Syndicales à 11H05.**

Sujet de la suspension : le plan de réorganisation présenté le 18 octobre 2018 place le CCE ordinaire dans une position particulière, car les débats sont focalisés et concentrés autour du point de la réorganisation d'entreprise annoncée. En jeu : la poursuite du CCE.



EN DIRECT DU CCE ORDINAIRE DU 12 OCTOBRE 2018

Points 9 et 4 de l'ordre du jour sont maintenus

Les points 3, 5, 6, 7 et 8 ne pourront être traités

CCE extraordinaire prévu sur la présentation des comptes 2017 du CCE et rapport de gestion : ajourné

Présent le 2° jour du CCE : M. Mettot, Président du CCE

M. Cristia sera présent pour le traitement du point portant sur la situation économique et financière de l'Afpa, sur la base du rapport du cabinet Apex.

Lecture par Mme la Secrétaire du CCE d'une déclaration des élus,

Portant sur le motif de la suspension de séance, dans le contexte du projet de réorganisation présenté en CCE extraordinaire le 18 octobre, qui vient percuter les points mis à l'ordre du jour du CCE ordinaire des 11 et 12 octobre 2018.

9 Information sur le rôle de la plateforme d'activité (fonctionnement, interaction avec d'autres dispositifs)

M. METTOT :

➤ Lien entre la plateforme d'activité, le dispositif itinérant, et la plateforme Magister.

« La plateforme d'activité (ou de mobilité) est là pour gérer les mobilités temporaires ou définitives de personnes qui n'ont pas d'activité. Elle concerne les formateurs en sous-activité ou sans activité. La plateforme d'activité ouvre la possibilité de propositions de mutation de formateurs sur des postes pérennes, en appliquant la clause de mobilité mentionnée au contrat (avec obligation de 3 postes pérennes pour rentrer dans le système). La plupart des formateurs ont des clauses de mobilité, qui peuvent être différentes selon les moments où les personnes ont intégrées l'Afpa. »

« La plateforme d'activité est un dispositif qui permet de repérer les personnes qui n'ont pas d'activité et leur degré de mobilité, dans le cadre de l'obligation de fournir du travail aux personnes sans activité. Des garanties sociales sont appliquées avant la prise de mesures fortes. »

Mobilité temporaire : « le besoin est exprimé dans la plateforme par le manager, et validé par le Directeur de centre et le Directeur Régional in fine. Les éléments d'informations sont gérés par le Dispositif itinérant, qui gère la plateforme et prend contact avec le(s) formateurs inscrits sur la plateforme. S'il n'y a pas de possibilité de recours à des personnes inscrites sur la plateforme, un appel au recrutement de CDD peut être effectué. »

« Le nombre de mobilités temporaires réalisées entre janvier et août 2018 a été de 45 personnes. »

Les mobilités forcées ont été extrêmement faibles dans l'histoire récente de l'Afpa, tenant sur les doigts d'une main.

Distinction entre la mobilité temporaire et la mutation : « la DRH ne va pas en une semaine appliquer une mutation géographique. Dans le cadre des propositions de mutation, ce qui peut être contraignant pour l'individu, l'Afpa prévoit un entretien avec un conseiller professionnel et un exposé des souhaits de la personne concernée. Jusqu'à 3 propositions sont formulées à la personne, prenant en compte sa situation sociale. »



« Dans le cadre de la négociation avec les organisations syndicales représentatives, un point juridique sur la mobilité, dont le recensement des clauses, devait être effectué mais n'a pas abouti. »

Précisions sur la sous activité : « Cela concerne un formateur avec un nombre de stagiaires inférieur ou égale à 5. »

Demande de Mme la Secrétaire : remettre le sujet à l'ordre du jour pour cause de timing et de nécessité d'approfondir le sujet.

Proposition acceptée par M. le Président du CCE.

Lecture par Mme la Secrétaire d'une déclaration des élus sur l'absence d'une information-consultation dans les CRE et les CHSCT sur la plateforme d'activité, qui fait suite à la plateforme de mobilité. L'objet est de surseoir à l'utilisation de la plateforme activités et des processus associés.

Suite à la lecture de la déclaration, une organisation syndicale demande une suspension de séance.

Reprise : lecture d'une motion afin de surseoir à l'utilisation de la plateforme en attendant une information-consultation.

M. Mettot : une réponse écrite sera apportée

Vote de la motion : votée à l'unanimité.

4 Information-consultation sur la situation économique et financière de l'Afpa : présentation du rapport Apex et recueil d'avis

En présence :

- De M. Vincent CRISTIA, Directeur général délégué Afpa.
- De M. Roger MOREAU, Directeur financier (en remplacement de M. Ghislain-Brocart).
- Des membres du Cabinet Apex.

Précédent emploi de M. Moreau : Directeur financier adjoint à l'ONF (EPIC également, employant près de 10.000 personnes). Autre expérience : à la Direction du budget, au Ministère de l'économie et des finances.

Lecture de la déclaration de la Commission économique du CCE, effectuée par son Président.

Présentation par le Cabinet Apex des principales conclusions du rapport :

« La principale conséquence du changement de statut est l'obtention de la **garantie illimitée de l'Etat**. La contrepartie : une attention beaucoup plus prégnante est portée par l'Etat auprès de l'Afpa, dans le suivi du pilotage. »

Création de 2 filiales décidées sous des formes commerciales.

Conséquences induites : redéfinition des services publics, transfert de propriété des sites, ainsi que des conséquences fiscales significatives (de l'ordre d'une 10aine de millions d'euros).

« Cela a un impact négatif sur le bilan, faisant porter des charges supplémentaires. »



Exploitation courante : 2017 est marqué par l'achèvement du plan 500.000 au 1^o trimestre. **Malgré ce plan, l'activité a diminué** hors MNSP. La filiale accès à l'emploi est la source principale de cette baisse, tandis que **la filiale Entreprises maintient son activité.** »

Stabilité des dépenses de fonctionnement par rapport à des coûts opérationnels réduits (matière d'œuvre), alors que **des charges fiscales sont venues augmenter les dépenses.** La masse salariale est en baisse. Une 10aine de millions d'euros du CICE vient diminuer les charges.

Précarisation de l'emploi engagée depuis plusieurs années s'est poursuivie. Baisse des CDI, et recours à des CDD. 30 % de l'effectif formateur est constitué par des CDD, intérim, et auto-entrepreneurs.

La situation RH fait que dès qu'il y a une nouvelle activité, l'Afpa n'est plus équipée et doit sous-traiter.

Le déficit d'exploitation reste conséquent malgré une réduction par rapport aux années précédentes (tant l'EBE que le résultat opérationnel).

Résultat net : -220 millions. Le niveau négatif du résultat net est lié à l'exploitation courante et à des provisions pour redevances domaniales (sur la période 2011-2016)

Changement des méthodes comptables : provision de 100 millions d'euros qui vient contraindre le bilan d'ouverture de l'Epic. **Les départs en retraite sont neutralisés dans le résultat.**

➤ **Les fonds propres de l'Afpa sont largement négatifs au 1^o exercice de l'Epic.**

Bilan : constitution d'un Epic, mais dans une situation de quasi cessation de paiement

« Les financements de notre activité reposent sur des outils financiers de court terme. La trésorerie de l'Afpa est passée sous le seuil de précaution (25 millions euros) à plusieurs reprises. Signe d'alerte complémentaire. Situation financière : investissement limité à 20 millions d'euros (très grosse pression sur les investissements), niveau très faible. Les baisses de ressources se concentrent sur les dispositifs d'Accès à l'emploi, avec des différences notables sur le territoire. L'équilibre est très détérioré, et le soutien de la Trésorerie doit s'effectuer par des moyens exceptionnels. L'Afpa reste plongée dans des difficultés qu'elle n'a pas résolues. Le sous-investissement est chronique, ce qui compromet la qualité de l'outil Afpa. En conclusion : il peut paraître paradoxal que l'Etat porte la valeur de la formation professionnelle et que par ailleurs on a des décrochages politiques troublants dans la manière de l'aborder. »

M. Vincent Cristia :

« La création de l'EPIC n'a pas résolu la question du modèle économique. Mais elle a sauvé l'Afpa en la sortant du statut associatif et en l'adossant à une forme de garantie de l'Etat. L'impossibilité d'un placement en situation de liquidation nous protège à court terme. En même temps cela peut potentiellement créer des tensions avec des organismes concurrents. »

« Il nous faut retrouver un équilibre d'exploitation, et de la marge pour financer le passif et les investissements. La Direction Générale s'empare de ces sujets auprès de l'Etat. »

« L'inscription dans les comptes de l'aspect domanial est obligatoire. Ces éléments de transparence sont nécessaires. L'effacement de la dette du passif est en cours de discussion, mais à date de la création de l'Epic, ces discussions n'étaient pas abouties. Il y a donc nécessité d'inscrire ces éléments dans nos comptes et être précis avec l'Etat, de manière à avoir une discussion très objectivable. »

« Demande d'hypothèques légales de l'Etat pour 2 sites Afpa : nous sommes très en amont de la procédure. Il n'y a pas d'inquiétude sur la levée d'hypothèque de l'Etat. »

Fiscalité : *« Le sujet fait partie des éléments négatifs du passage en Epic (rappel : mais le passage EPIC mérite largement cet inconvénient). Il y a le souhait d'un travail d'analyse de l'ensemble des nouvelles taxes et impôts conjointement avec les services de l'Etat. CICE, taxes foncières : d'autres établissements bénéficient d'un certain*



nombre d'exonérations. Il ne serait pas illégitime, du fait de notre maillage territoriale et de notre mission de service public, d'avoir la fiscalité la plus optimisée possible. »

Budget révisé : *« il n'y a pas eu de délibération au Conseil d'Administration sur ce sujet. Ce qui a été fait, d'un point de vue équivalent, est la présentation par Mme la Directrice Générale au Conseil d'Administration une re-prévision de l'atterrissage du budget 2018 (présentation d'une baisse). Il est probable que l'on prévoit une approbation formelle par le Conseil d'Administration d'un budget révisé. ».* *« Aujourd'hui nous sommes dans une gestion courttermiste de nos difficultés. Avant de penser à demain il nous faut penser aujourd'hui. »*

Evolutions effectifs : *« elles traduisent l'évolution de l'activité, en baisse. »*

Changement de méthode de calcul sur le résultat opérationnel : *« il est dû à un reclassement analytique, avec des changements d'imputation. »*

« Concernant la capacité de l'EPIC à rembourser son passif, il faut avant tout mettre des priorités et sans doute porter nos investissements au niveau acceptable. »

« Nous devons faire une analyse sur notre capacité à assurer des activités complémentaires. Même s'il peut être acceptable, dans des circonstances stratégiques particulières, de donner un Go malgré des marges limitées. »

« Sur la question des provisions retraites, nous sommes dans les conséquences de l'EPIC : nous avons le choix de mettre ou pas dans les comptes ces provisions, du temps du statut associatif. Avec l'EPIC, nous devons porter ces écritures comptables, ce qui est bénéfique en matière de lisibilité même si cela dégrade le résultat. »

« Le comportement de certains Conseils Régionaux, la situation des Greta... sont des sujets mis en avant par l'Afpa pour que la puissance publique comble ces éléments qui ne nous sont pas favorables. De même, un rappel de possibilité de SIEG ou autres véhicules juridiques est effectué auprès des financeurs, afin de tenter d'échapper au système d'appel d'offre. »

Pas de rendu d'avis des élus sur la situation économique

Fin du CCE

La séance est levée à 13H00

Prochain CCE : CCE extraordinaire le 18 octobre 2018

CCE ordinaire du mois de décembre : dates à déterminer

Vos élus CFE-CGC :

Alex SOUILLET, Sonia LEBRETON, Michel FEYAERTS, Fabrice OGLIASTRO

<http://www.cfecgcafpa.org/>
permanence@cfecgcafpa.org
<https://www.facebook.com/snpeacfecgcafpa>
[Compte Twitter CFE CGC AFPA](https://twitter.com/CFE_CGC_AFPA)
<https://twitter.com/AFPACFECGC>